

Le Transport collectif de Prévost prendra son essor mardi le 2 avril

«Le Transport collectif de Prévost offrira ses services de transport à la population de Prévost à compter du 2 avril du lundi au vendredi de 7h à 19h sauf les jours de fêtes et selon les amplitudes nécessaires, a déclaré Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller municipal et président du comité d'établissement de ce nouveau service bientôt offert à l'ensemble de la population.

Lors de cette conférence de presse réunissant, lundi le 18 mars à la Gare de Prévost, l'ensemble des intervenants du milieu, dont le maire Claude Charbonneau, Madame Monique Guay, députée de la circonscription des Laurentides, Monsieur Joubert a également annoncé que, le 23 mars 2002, le Transport collectif de Prévost tiendra une journée portes ouverte à la gare de Prévost afin de permettre à la population d'obtenir plus d'information sur le projet de transport collectif par taxi-bus et devenir membre et usager de ce nouveau service à Prévost. Pour sa part, la députée et Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Madame Lucie Papineau, qui appuie fortement le projet, était à l'extérieur du comté.

Le projet sera financé en partie par les usagers de même que par des subventions provenant des gouvernements, d'organismes et également par la Ville de Prévost.

M. Jean-Pierre Joubert, conseiller municipal, district 2, a souligné l'énorme travail réalisé par son équipe, soit M. Sylvain Paradis, conseiller municipal du district 4; M. Yvon Turcot, propriétaire Taxi 2000; M. Jean-Pierre Lacasse, propriétaire Taxi Prévost; Madame Louise Bourgeois, employée du Transport collectif de Prévost; Normand Gélinas, responsable service d'urbanisme ville de Prévost et M. Christian Schryburt, coordonnateur Service des loisirs Prévost.

Historique du projet

Le projet de transport collectif par taxi-bus à Prévost a pris naissance au début des années 1990 lorsque M. Jean-Pierre Lacasse, propriétaire de Taxi Prévost, proposa au conseil municipal de Prévost de créer un service de transport en commun utilisant les voitures taxi.

À l'époque, l'idée semblait révolutionnaire et n'eut pas de suite, la ville refusant de s'engager dans ce projet.

Par la suite, plusieurs observateurs constatèrent qu'il y avait des besoins dans la communauté prévostoise.

La Maison d'accueil de Prévost offre depuis longtemps un service de transport pour raisons médicales, mais de nombreuses personnes se retrouvaient sans moyen de transport.

Pendant ce temps, le nombre de voitures taxi doublait à Prévost.

Réalisation d'un engagement électoral du Parti Prévostoise

Monsieur Joubert a rappelé que c'est à l'occasion de la campagne

électorale municipale de l'automne 2000, que les candidats du Parti prévostoise proposèrent à la population la création d'un service de transport collectif souple, adaptable et économique pour répondre aux besoins des personnes ne disposant pas d'une automobile.

«La réponse des électeurs fut plus que positive. À l'occasion du porte à porte, les citoyens n'hésitaient pas à faire connaître leur intérêt pour ce système de transport en commun imaginatif et inventif, a ajouté Monsieur Joubert.»

Besoins exprimés par la population

Immédiatement après l'élection, les conseillers municipaux Jean-Pierre Joubert et Sylvain Paradis reçurent le mandat du maire Claude Charbonneau et du Conseil municipal de mettre sur pied un service de transport collectif utilisant les voitures taxi opérant à Prévost.

«L'idée n'était pas de créer des infrastructures coûteuses, mais bien d'utiliser intelligemment les équipements existants et l'expertise disponible, a précisé Monsieur Joubert.»

Deux sondages et une série de consultations individuelles furent menées dans la population pour mesurer l'intérêt pour le projet et définir les besoins de la population.

Fort de ces renseignements, les membres du comité d'établissement du Transport collectif de Prévost se mirent au travail et, avec l'appui du conseil municipal, mirent sur pied le projet.

Expertise

Dans sa démarche, le Comité d'implantation a eu accès à plusieurs sources de renseignements et a pu s'abreuver à l'expérience de plusieurs personnes et organismes qui ont déjà travaillé en matière de transport collectif des personnes.

Le Comité d'implantation du Transport collectif de Prévost tient à remercier particulièrement les responsables du Taxi-bus de la ville de Rimouski qui opèrent depuis plusieurs années un service de transport en commun utilisant les taxis de la ville. Les informations fournies par les responsables ont été fort utiles et nous permettrons de mener à bien notre projet prévostoise.

«Le comité veut aussi remercier les responsables régionaux du Ministère des transports du Québec qui nous ont assisté depuis le début du projet et qui nous ont facilité les choses quand vint le temps de rencontrer les responsables du projet Taxi-bus de Rimouski, a dit M.

Joubert.» Le comité souhaite que le Ministère des transports continue d'appuyer le projet de la collectivité prévostoise et qu'il aide Prévost à trouver le financement complémentaire à la poursuite des opérations.

Public cible

Le projet de transport collectif de Prévost s'adresse à tous les citoyens de Prévost, sans égard à leurs classe sociale ou à leur situation économique.

Le projet est basé sur la mise en commun des ressources de transport alors que le financement des opérations prévoit la participation des usagers et de la collectivité; il consiste à proposer et à permettre aux Prévostoises de partager les voitures taxi pour se déplacer à l'intérieur des limites de la municipalité et pour se rendre à Saint-Jérôme.

Les personnes appauvries, les personnes sans véhicule, les étudiants fréquentant les institutions scolaires pour lequel il n'y a pas de transport scolaire, tel le CEGEP de Saint-Jérôme ou des écoles spécialisées, les personnes devant se rendre à Saint-Jérôme pour le travail, pour recevoir des soins de santé ou simplement pour faire des emplettes.

L'instauration d'un système de transport en commun efficace, aura notamment pour effet de donner un peu de répit aux

programme Transport collectif de Prévost doivent téléphoner au centre de réservation 224-8800 et réserver au moins 24 heures à l'avance pour leur demande de transport.

Ils indiquent l'heure à laquelle ils veulent utiliser le transport et leur destination. Ils indiquent de plus, si l'information est déjà connue, l'heure à laquelle ils veulent revenir à Prévost.

Le répartiteur prend en note les informations et confirme la réservation. Par la suite, le répartiteur organise et planifie les routes de cueillette et contacte les voitures taxi pour organiser le transport.

Les clients se rendent au point de cueillette déjà convenu et la



Remerciements aux partenaires

M. Joubert a souligné que le Comité d'implantation du Transport collectif de Prévost a pu compter sur l'appui de plusieurs partenaires. Il a nommé :

- La Ville de Prévost;
- Les chauffeurs et propriétaires de voitures taxi de Prévost Messieurs Jean-Pierre Lacasse et Yvon Turcot;



Lors de la conférence de presse étaient présents: Yvon Turcot, Jean-Pierre Joubert, Monique Guay, Jean-Pierre Lacasse, Claude Charbonneau et Sylvain Paradis, des gens qui ont à coeur la réussite du projet de transport collectif.



Le Transport collectif de Prévost utilisera les trois voitures-taxi opérant dans la ville. On voit ici les principaux promoteurs du projet en compagnie de M. Élie Laroche, président de l'Association des gens d'affaires de Prévost qui appuie le projet.

parents qui doivent assurer le transport de leurs enfants au Cégep ou aux activités parascolaires.

Il permettra aussi aux personnes âgées ou malades qui doivent se rendre à Saint-Jérôme pour recevoir des soins de santé de s'y rendre de façon sûre et économique. Finalement, il facilitera le déplacement aux personnes se cherchant un emploi à Saint-Jérôme.

Mode de fonctionnement

Les clients qui souhaitent emprunter un taxi participant au

voiture taxi vient les prendre à l'heure convenue.

On comptera plus d'une vingtaine de points de cueillette à Prévost et quatre points de desserte et de cueillette à Saint-Jérôme soit: au Cégep, à la Polyvalente, à l'hôpital et au Carrefour du Nord.

Les clients partagent alors un taxi pour se rendre à destination. Les chauffeurs collectent les droits de passage et les répartiteurs font la compilation des sommes et paient les opérateurs taxi.

- Le Journal de Prévost;
- Mme Lucie Papineau, députée de Prévost et ministre de l'industrie et du commerce;
- Le Comité de la gare de Prévost;
- Le Centre d'accès communautaire Internet de Prévost;
- L'Association des gens d'affaires de Prévost;
- Les organismes communautaires de Prévost;
- Emploi Québec via le Programme de subvention salariale volet expérience de travail.